

Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Soraya Ait Si Selmi
« Places de parc du Chemin de Sous-Mont »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite citée en titre, déposée et lue au Conseil communal du 6 décembre 2021.

Question 1 :

La Municipalité a-t-elle connaissance de ces faits ?

Oui, cela fait un temps certain qu'elle est avisée et consciente des difficultés à trouver des places de stationnement sur le domaine public (zones blanches). Cela provient essentiellement du fait que les importantes et nombreuses constructions des années 1960 ont été réalisées sans aucun parking souterrain.

Question 2 :

Comment compte-t-elle résoudre ce problème ?

La Municipalité planche sur la question via un groupe de travail réunissant, Syndic, Municipale et Municipal, la Police de l'Ouest et le service des Travaux pour que les habitants-riverains, détenteurs de macarons, puissent trouver avec un peu plus de facilité une place de parc surtout en fin de journée et soirée. Elle espère aboutir à court terme à un concept général d'autorisation permettant d'améliorer quelque peu la situation.

Suggestion

Serait-il envisageable de proposer aux camions le parcage de leurs véhicules sur la route de Neuchâtel en libérant une dizaine de places prises par des véhicules d'entreprises ?

La présence de nombreux véhicules d'entreprise sur des places de parc publiques, sans macaron, fait partie des éléments actuellement en cours de réflexion. La route de Neuchâtel pourrait effectivement accueillir un certain nombre de ces véhicules, cependant la réglementation en vigueur, ne permet pas de les contraindre à rejoindre ces places en contre-bas.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 février 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gilléron

La Secrétaire

I. Neuhaus Alghisi



Réponse présentée au Conseil communal en séance du 28 février 2022.